

ABONNEMENT

Par année.....\$5.00
Pour six mois..... 1.50
Pour quatre m..... 1.00

Edition Hebdomadaire
Pour l'année.....\$1.00
Payable d'avance.

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

LOUIS LUSSIER, Rédacteur

"RELIGION ET PATRIE"

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

LE CANADA

Ottawa et Hull, 4 Août 1885
L'HON. THOMAS WHITE

Notre éminent confrère M. Thomas White, de la Gazette de Montréal, doit prêter serment demain, à Toronto, comme ministre de l'Intérieur entre les mains de Son Excellence le Gouverneur-Général.

Le nouveau ministre s'est déjà fait une réputation enviable comme journaliste et comme homme d'Etat, il est un debater de première force et l'on peut s'attendre à beaucoup de lui dans le poste difficile qu'il est aujourd'hui appelé à remplir.

Nous lui offrons nos félicitations et nos souhaits.

LA CAUSE DE RIEL

On nous télégraphie de Regina que M. Fitzpatrick, avocat de Riel, a déclaré qu'il va en appeler à la cour du Manitoba de la sentence du juge Richardson.

La clause 62 de l'acte de 1875 lui permet d'agir de la sorte et se lit comme suit :

"Une personne convaincue d'une offense entraînant la peine capitale pourra interjeter appel à la Cour du Banc de la Reine de Manitoba, qui aura juridiction pour ratifier la conviction ou ordonner un nouveau procès ; et le mode d'appel, et tous les détails s'y rattachant, seront établis de temps à autre par ordonnance du lieutenant-gouverneur et son conseil ou assemblée, selon le cas."

Espérons que cette nouvelle phase de son procès sera plus favorable au chef mépris que celle qui vient de se clore si lugubre ment.

La conduite du juge Richardson est aujourd'hui le sujet de bien des commentaires malveillants et il faut avouer qu'elle donne prise à la critique à bien des égards.

DES VISITEURS DISTINGUÉS

Comme nous l'avons déjà annoncé, une excursion, composée de personnages du haut commerce français et d'hommes qui s'occupent spécialement de colonisation, a quitté le Havre hier en destination d'Halifax, à bord du Damara, le premier paquebot océanique de la Compagnie canadienne-française de navigation à vapeur.

Ces excursionnistes viennent au Canada, quelques-uns comme simples touristes, mais le plus grand nombre à titre de visiteurs voulant connaître les ressources du pays et les avantages qu'il offre aux exploitations agricoles, industrielles et autres. Faisons-leur donc un chaleureux accueil, d'autant plus d'ailleurs qu'ils vont se présenter partout sous les auspices de l'un de nos frères dont le nom est synonyme de patriotisme, de dévouement à la cause nationale et de générosité intelligente et héroïque, nous avons nommé le curé Labelle.

Ottawa se trouve au nombre des villes que les distingués visiteurs ont placées sur leur itinéraire de voyage, et nous nous demandons pourquoi les autorités civiles, pourquoi la Société St-Jean-Baptiste,

pourquoi toute la population ne leur feraient pas une cordiale et belle réception. Nous avons tous intérêt, en effet, à ce que les étrangers, ceux surtout qui représentent le capital, la puissance monétaire, sachent bien que notre ville est destinée à devenir avant longtemps la reine du commerce et de l'industrie dans l'Ontario, et que dans son voisinage, à portée de main, se trouvent d'immenses régions de terre encore incultes, mais sans rivales au point de vue des ressources agricoles, minières, industrielles et forestières.

Ne restons donc pas inactifs à l'heure où la fortune va peut-être passer dans nos rangs.

Nous invitons spécialement la société de Colonisation du lac Témiscamingue, dont l'œuvre est déjà si prospère et si efficace, à profiter du passage du curé Labelle et de ses compagnons de voyage dans la capitale, pour leur faire connaître son but, ses moyens d'action et le vaste et riche domaine qu'elle est à ouvrir à l'agriculture. Peut-être trouvera-t-elle ainsi les capitaux qui lui manquent pour donner plus de développement et d'efficacité à son œuvre.

LA CONDAMNATION DE RIEL

Apprécient la sentence de mort rendue contre Riel, et les chefs de défense invoqués en sa faveur par ses avocats, — des hommes habiles et qui se sont entièrement dévoués à leur client et à sa cause, — la Minerve termine comme suit un très-remarquable article :

Le plaidoyer de folie pouvait seul sauver Riel. L'acte d'accusation était trop clair pour ne pas être établi. C'est ce que les avocats de l'accusé ont compris ; aussi sont-ils attachés à cette défense comme à leur seule planche de salut.

Mais Riel n'a pas voulu de ce genre de défense. "Je ne permets pas à personne, s'est-il écrié, qu'on mette en doute mon intelligence et mon honneur ; aussi s'agit-il d'une simple existence animale qui n'est point revêtue de la dignité mentale d'une créature faite à l'image de Dieu." Il y a eu à ce sujet, on le sait, toute une scène entre Riel et ses avocats. Peu s'en est fallu même que ces derniers n'abandonnassent la défense, mais sur les instances du juge, ils accomplirent jusqu'au bout leur pénible devoir. C'est l'histoire de Guiteau et de ses avocats se répétant avec quelques variantes.

Nous nous attendions qu'il profiterait de l'occasion pour se substituer jusqu'à un certain point à ses avocats et haranguer lui-même le jury. Avant tout il lui faut se mettre en évidence, faire parler de lui. Tout le reste importe peu. C'est ce qui est arrivé. On lui a même permis de plaider sa propre cause tout en étant défendu par des avocats ; ce qui est contraire à la pratique. Riel a été éloquent, pathétique, émouvant. On ne pouvait guère lui demander ce qu'il n'a jamais eu, la logique.

Son discours commença par une invocation : "Oh ! mon Dieu, dit-il, assistez-moi dans le discours que je vais adresser à cette honorable cour, à ces avocats et au jury." Riel a de nouveau affirmé qu'il avait une mission et que Dieu l'a toujours protégé : "Toute ma vie, a-t-il dit, j'ai travaillé pour un but pratique, et Dieu a été avec moi. Oui, c'est lui qui me protégeait quand les balles tombaient autour de moi d'un combat grêle. L'archevêque Bourget m'a dit que j'avais une mission, et j'en suis convaincu. Toujours de l'hallucination ! Nous

savons que Mgr Bourget lui écrivit un jour, alors qu'il était à l'asile de Longue Pointe, mais c'était pour lui dire de se montrer décent, en la présence des bonnes sœurs, qu'il ne se gênait pas de scandaliser. Nous voulons bien mettre tout cela au compte de la folie.

Non content de ce plaidoyer, Riel a même pu parler deux heures après sa condamnation quand le verdict de coupable eut été rendu. Alors sans doute il était trop tard. Tout était consommé. C'était l'acteur qui reprenait son rôle et qui voulait attacher à son nom un acte inoubliable, une réédition imparfaite de la scène où l'on voit Emmet, le patriote irlandais, défiant ses juges, après sa condamnation, dans une harangue accusatrice, qui restera comme un chef-d'œuvre du genre.

MGR GRAVEL

Mgr Gravel, le nouvel évêque de Nicolet, est âgé de 48 ans. Il est né à Saint-Antoine, sur la rivière Chambly. Il a fait ses études classiques, partie au séminaire de St-Hyacinthe et partie au collège de Montréal. Il étudia le droit pendant un an à l'Université Laval. Puis il entra au grand séminaire et fit ses études théologiques. Après son ordination, il devint vicaire à Sorel.

Ayant exercé les mêmes fonctions dans diverses paroisses, il fut nommé curé de la paroisse de Notre-Dame de Saint-Hyacinthe, et l'était encore lorsqu'il fut choisi pour l'épiscopat.

Leurs Honneurs les juges Rainville et Mathieu furent ses compagnons de collège.

IMMENSE INCENDIE A TORONTO

Peu de temps après minuit, hier matin, on a découvert que le feu était pris dans la raffinerie de sucre, située sur l'Esplanade, au pied de la rue Shelburne, à Toronto, et dans moins d'une demi-heure l'édifice n'était plus qu'un immense brasier.

La raffinerie de sucre où le feu a originé avait été érigée en manufacture de glucose, il n'y a que quelques années, et avait coûté \$15,000. Les machines étaient d'une grande valeur. La manufacture n'avait été convertie en raffinerie que depuis quelque temps.

Un certain nombre de goëlettes qui se tenaient aux différents quais de la ville ont été atteintes par les flammes et rapidement consumées. Pendant quelque temps on eut l'espérance de pouvoir sauver les quais de la destruction.

A une heure et demie le feu avait détruit toute la partie sud de la ville jusqu'à la rue Church, sur une étendue d'un tiers de mille depuis l'endroit où il a originé ; quatre éleveurs remplis de grain, une manufacture de bouillottes et bon nombre d'autres manufactures ont été consumées.

Le vent changea tout-à-coup, à cet instant, de l'est à l'est sud est et les flammes commencèrent à gagner la partie centre de la ville.

L'incendie n'a pu être maîtrisé qu'à 3 heures, après avoir détruit quatre des meilleurs bateaux-passeurs, huit ou dix goëlettes et des propriétés valant plus d'un million de piastres.

Du quai de la rue Church à la rue Frédéric, la ville n'offre qu'un immense amas de ruines fumantes, et de décombres calcinés.

Le discours de M. Tassé sur nos volontaires continue de faire le tour de la presse. Le Mail lui a même donné place d'honneur dans sa page éditoriale. Le Courrier des Etats-Unis vient aussi de le reproduire. Peu de discours ont eu pareille vogue depuis longtemps.

ON DEMANDE

Deux institutrices pouvant enseigner le français et l'anglais pour les écoles catholiques du township de Buckingham. Pour plus amples informations, s'adresser à A. Guy, sec.-trésorier, Buckingham.

DEMANDE

On a besoin, dans le Canton Aldfield, de deux maîtresses d'école enseignant le français et l'anglais. S'adresser à M. C. V. Casault, secrétaire-trésorier, Bureau de Poste Hulversen, Canton Aldfield, Pontiac.

Voitures! Voitures!

Voitures converties ou découvertes, Phaétons, Rockaways, Express, Chariots à pain, etc., etc.

Faits à ordre, avec soin et promptitude. Je répare aussi les voitures et ferre les chevaux, etc., etc. Les matériaux que j'emploie pour la confection de mes voitures sont de première qualité et mon ouvrage est garanti tant sous le rapport du travail de la main d'œuvre que sous celui de la solidité et du fini.

Je sollicite le patronage du public en général. ALFRED MATHIEU, No. 380 rue Clarence, Ottawa 24 juillet 1885.

\$10,000.00

MARCHANDISES DE GOUT

Articles de Modes

A VENDRE DE SUITE

VEZ-VOUS besoin d'un CHAPEAU à moitié prix ?

VEZ-VOUS besoin de riches PLUMES et d'élégants FLEURS ?

VEZ-VOUS besoin de nouvelles DANTELLES et de FICHUS ?

VEZ-ENCORE NOUS VOIR.

A. Woodcock

Magasin Spécial de Modes, 39, RUE SPARKS.



AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES SOUMISSIONS cachetées distinctes, adressées au sousigné et endosées "Soumission pour une Tour destinée à recevoir un Cadran, etc., au Bureau de Poste, etc., Hull, P. Q." seront reçues jusqu'à MARDI, le 18 Août prochain inclusivement, pour la construction d'une

Tour destinée à recevoir un Cadran, HULL, P. Q.

Les plans et spécifications peuvent être examinés au Département des Travaux Publics, à Ottawa, le et après le LUNDI, 8 Août prochain.

Les soumissionnaires doivent se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées, et signées par les soumissionnaires mêmes. Un chèque de banque accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent du prix de la soumission doit accompagner cette dernière, laquelle somme sera consignée, si le soumissionnaire refuse d'accepter le contrat pour l'ouvrage aux taux et termes mentionnés dans sa soumission. Le chèque ainsi envoyé sera retourné à chaque soumissionnaire dont la soumission n'aura pas été acceptée.

Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, A. GOBEIL, Secrétaire Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 27 juillet 1885.

D. GARDNER & Cie. 66 et 68, rue Sparks

TOUTES MARCHANDISES DÉTAILLÉES AU PRIX DU GROS!

3,000 PIECES D'INDIENNES Patrons nouveaux et très jolis. Ces Indiennes doivent être vendus de 7c à 15c par verge.

1000 PIECES DE MOUSSELINE A ROBE Prix, depuis 10 cents à 20 cents la verge. Le plus beau lot de Marchandises qui ait été acheté à Ottawa.

Venez de bonne heure pour faire votre choix d'indiennes et de mousseline, chez

D. GARDNER & Cie., NUMEROS 66 et 68, RUE SPARKS Importateurs Directs.

AMELIORATIONS LOCALES

CONSTRUCTION d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés, dans les rues sous-mentionnées, dans le quartier By, en la ville d'Ottawa.

Avant est par le présent donné que le Conseil-de-Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés ayant les dimensions suivantes et dans les rues ci-après désignées :

Dans la rue York, de l'égout principal à la rue William, tuyaux de 24 pouces ; Dans la rue York, de la rue William à la rue Sussex, tuyaux de 18 pouces. Dans la rue Sussex, de la rue George à la rue Clarence, tuyaux de 15 pouces. Dans la rue Sussex, de la rue George à la rue Rideau, tuyaux de 12 pouces.

Les dits règlements pourvoient aussi à répartir et à prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze Août, A. D. 1885.

Ottawa, 28 juillet, 1885. W. P. LETT, greffier de la Cité.

AMELIORATIONS LOCALES

TROTTOIRS

Dans le Quartier Ottawa, en la Cité d'Ottawa

Avant est par le présent donné que le Conseil-de-Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction de trottoirs ayant les dimensions suivantes et dans les rues ci-après désignées :

Entre les rues Sussex et Dalhousie.

Du côté Nord de la rue Water, transversal, 3 pouces, 8 pieds.

Du côté Sud de la rue Water, transversal, 3 pouces, 8 pieds.

Le coût d'un trottoir de 20 pouces d'épaisseur et de 40 pouces de largeur et les frais de remplissage qui s'en suivent seront supportés par la Corporation dans chaque cas. Les dits règlements pourvoient aussi à répartir et prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze Août, A. D. 1885.

Ottawa, 28 juillet 1885. W. P. LETT, Greffier de la Cité.

Photographies

GRANDE REDUCTION

POUR UN MOIS SEULEMENT

Photographies grandeur

CABINET

\$2.00 par Doz.

CHEZ

Dorion & Delorme

140 Rue Sparks et 569 Rue Sussex, Coin de la rue Rideau.

OTTAWA. 18 Oct. 1884

Après l'inventaire fait de notre stock nous avons décidé d'offrir nos marchandises à des réductions de prix spéciales, pour ARGENT COMPTANT.

N.B.—Nous garantissons que toutes ces marchandises valent les prix fixés. Pas de déception.

HARRIS, CAMPBELL & Co.

RUE O'CONNOR.

4 décembre 1884

Nous attirons l'attention du public sur le remède miraculeux BENATINE contre les hémorrhoides : Guérison certaine, remède géral, en usage Etats-Unis et dans la France. HEMORROIDES—HANNUM'S BENATINE, LE SEUL REMEDE. BUREAU PRINCIPAL, 101 RUE SPARKS, OTTAWA

LES FAITS DU JOUR

M. Charles A. Dana, l'heureux propriétaire du Sun de New-York, est en ce moment à Montréal.

La population de l'Irlande a baissé depuis 1851 d'environ un million d'habitants. Cette diminution est due à l'émigration.

Au consistoire qui a eu lieu vendredi, le Pape a procédé à la cérémonie de la remise du chapeau aux cardinaux récemment nommés.

Des nouvelles de Prince Albert annoncent qu'un prisonnier sauvage s'est pendu, et que McIver, blessé à la traversée de la Saskatchewan, vient de mourir.

On sait que le Père Lacordaire a été le fondateur et le directeur de la célèbre école de Sorèze. Dernièrement, à la suite d'une réunion d'anciens élèves de cette école, un projet d'élever par souscription un monument à la mémoire du Père Lacordaire a été voté d'enthousiasme. Un comité composé d'anciens élèves de l'école s'est aussitôt formé pour organiser la souscription.

Une dépêche de Régina annonce que la police montée a reçu la nouvelle que huit blancs ont été massacrés par les sauvages à 38 milles au sud de l'Anse à l'Érable dans les montagnes de Cyprès. 38 hommes de la police montée sont partis immédiatement pour le lieu du massacre. Les colons sont très-agités dans les environs de l'Anse à l'Érable; ils disent que si les sauvages commencent une guerre de guérillas ce sera pire que la rébellion.

Le Sun publie la lettre suivante: "Au milieu de toutes les clameurs soulevées par la récente découverte des immoralités de Londres et par les efforts faits au parlement pour élever l'âge du consentement à 13 ans, personne ne semble s'être avisé que cet âge de consentement est plus bas encore dans l'Etat de New-York, 10 ans seulement! (chap. 384, section 278, 1ère partie d-s lois de 1882). Il suffira peut-être d'appeler l'attention publique sur ce fait pour qu'une loi aussi outrageuse soit amendée lors de la prochaine session de la législature."

Un des hommes les plus occupés en Angleterre, dit le Nouvelliste, est sir Charles Tupper, Haut Commissaire du Canada. A part le prince de Galles et le maire de Londres, il assiste à autant de réunions et prononce autant de discours que n'importe quel homme public de la capitale de l'Empire. Chaque semaine apporte son contingent de deux ou trois assemblées où Sir Charles Tupper parle du Canada, ou ce qui arrive encore plus souvent, des colonies anglaises en général. Il est assurément le prince des agents coloniaux à Londres, et lors que ces messieurs ont une entrevue avec le nouveau secrétaire des Colonies, Sir Charles est toujours choisi pour porter la parole au nom de ses confrères.

AVIS

Toutes les annonces coûtant une piastre et moins se paient comptant. Avis aux intéressés.

Madame Thomas Byfield née DUMOUCHEL, 147 Rue Sparks Ottawa.

Modes Parisiennes, dernier goût, grande variété de chapeaux d'été. Notre assortiment qui vient d'arriver et des plus complets.

Dame Thomas Byfield.

3 juin

UN PROTÉT

M. le Président-Général de la Société St Jean Baptiste d'Ottawa nous communique le protét suivant qui lui a été adressé par les Canadiens-français de Gananoque, Ont.:

M. le Président, A une réunion spéciale de la Société St Jean-Baptiste de Gananoque, Ont., convoquée le 28 juillet 1885, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité.

Résolu:— 1o Que les citoyens canadiens-français de Gananoque, Ont., se joignent à leurs compatriotes d'Ottawa et de la Puissance, ainsi qu'à tous les gens de cœur appartenant aux autres nationalités, pour stigmatiser de leur profond mépris les fanatiques qui se sont permis de pendre Riël en effigie à Ottawa, lors de la réception des volontaires;

2o Que cette société approuve et admire la conduite du nommé Lévesque et de ses braves compagnons qui ont su mettre fin à cette mauvaise plaisanterie de gens sans cœur;

3o Que cette assemblée félicite chaleureusement M. le Président, MM. les officiers et membres de la société St Jean-Baptiste d'Ottawa, d'avoir désapprouvé la conduite des auteurs de ce complot infâme, en se retirant des rangs de la procession devenue injurieuse par suite d'un tel attentat;

4o Que cette assemblée saisis cette occasion pour offrir comme exemple au pays la conduite des deux braves bataillons Canadiens français, dont les membres, après avoir noblement fait leur devoir au Nord-Ouest, redevenant citoyens en rentrant dans leurs foyers et tendent généreusement la main à leurs malheureux compatriotes de là bas, au lieu d'imiter la conduite peu chevaleresque de certains autres bataillons.

Signé: J. A. FISSIAULT, président CÉCÉRON TALBOT, secrétaire. Gananoque, Ont. 31 juillet, 1885.

UNE PROVINCE ANGLAISE

Nous lisons dans le Travailleur:

"Nous avons déjà parlé de loyauté trop affirmée de nos compatriotes de la Province de Québec. Le 24 juin, dans les banquets, à la tribune, on proteste de sa loyauté, comme si l'on voulait se faire pardonner de célébrer la fête nationale.

"Toujours par loyauté, on a débroché les portraits de Champlain et de Cartier des billets du gouvernement, pour y mettre ceux de Lord et Lady Dufferin.

"Toujours par loyauté, on ne sait pas encore si la terrasse perchée sur le promontoire de Québec bien avant la venue de Lord Dufferin, doit se nommer Terrasse Frontenac ou Dufferin; Québec constant et ad hoc sub judice lis est. "Cette loyauté à l'affirmation intempestive et exagérée est poussée parfois jusqu'au ridicule. "Ne voilà-t-il pas qu'on vient de nommer un petit kiosque, en face d'une hôtellerie, le Kiosque Lansdowne, du nom du gouverneur-général. "De ce train-là, on arrivera bientôt à désigner les piquets de clôture d'un nom de gouverneur anglais. Avec les enseignes en anglais, les bornes des propriétés baptisées de noms anglais, les Kiosques aux noms anglais, la province de Québec sera, pour les étrangers, une province anglaise."

A LA CHAMBRE FRANÇAISE

Il y a eu discussion orageuse à la chambre des députés, en France, sur la politique coloniale du dernier ministère.

M. Clémenceau a fait un discours long et violent en réponse à la défense faite par l'ex-premier ministre mardi dernier. M. Clémenceau a été fréquemment interrompu par les amis de M. Ferry, tandis que ses adversaires essayaient de l'emporter par des cris encore plus violents.

A un moment donné, M. de Cassagnac porta le poing à la figure de M. Ferry et lui cria: "Vous êtes un impudent."

M. de Cassagnac fut rappelé à l'ordre et censuré par le président. Un peu plus tard il a fallu séparer de force M. Clovis Hugues et un autre député qui se préparaient à se battre sur le parquet de la chambre.

A la dernière assemblée du Conseil de Ville de Hull, le taux de la taxation municipale a été fixé à 2 cent par piastre sur la propriété foncière et à 3 cents par piastre sur les loyers, pour l'année courante.

CONSEIL DE VILLE

Lundi, 3 août, 1885.

Présents:— Les échevins Cox, Cunningham, Bingham, Heney, Cherry, Gordon, Hutchinson, Germain, O'Keefe, Whillans, Durocher, O'Leary, Brown et Desjardins.

En l'absence du maire, l'échevin Cunningham prend le fauteuil sur proposition des échevins Heney et O'Leary.

Après lecture des minutes, une communication de Henry Bennett et d'autres demandant des réparations au trottoir de la rue Albert entre les rues Hill et des Commissaires est référée au bureau des travaux.

Un protét de M. Satchell, blâmant la corporation d'avoir autorisé contrairement à un engagement pris à son égard, l'ouverture d'une communication entre deux états situés dans la rue William et au carré du marché et se plaignant en outre du mauvais état de l'égout qui passe dans le voisinage de son propre étal, est lu et référé au comité des marchés.

L'échevin Durocher présente une requête des contribuables des rues Murray et St Patrice, sollicitant la présence journalière d'un homme de police en cet endroit de la ville. Le document est référé au maire pour le transmettre aux commissaires de police.

On prend ensuite communication d'une lettre du collecteur des douanes qui réclame le paiement immédiat des droits sur le rouleau à vapeur; puis, le rapport des finances; celui du bureau des travaux qui recommande de nommer M. Edouard Perreault assistant-ingénieur de la cité et de prendre les mesures nécessaires pour faire construire les trottoirs nord et sud de la rue Rideau, entre les rues Chapelle et Wurtemburgh; celui du comité de l'aqueduc; celui du bureau de santé, déclarant dangereux l'égout de la rue Bank et signalant quelques autres nuisances publiques; le rapport conjoint du bureau des travaux et du comité de l'aqueduc sont à tour de rôle pris en considération et adoptés.

L'échevin Brown fait l'éloge des volontaires qui ont pris part à la campagne du Nord-Ouest et propose que la corporation leur remette leurs taxes pour l'année courante en témoignage de reconnaissance publique.

L'échevin Desjardins fait remarquer qu'il est sûrement juste que la ville reconnaisse les services de ses volontaires, mais qu'une remise de taxe ne bénéficiera qu'à un certain nombre, attendu que plusieurs sont garçons et ne tiennent pas maison.

La proposition étant mise aux voix est rejetée. Sur motion de l'échevin Desjardins le règlement relatif à l'entente entre la ville et le gouvernement est sa première lecture.

L'échevin Brown propose ensuite, secondé par l'échevin O'Keefe, des résolutions de condoléances au sujet de la mort du général Ulysses S. Grant, ex-président de la république des Etats Unis et demande que copie en soit adressée à la veuve du défunt.

Cette motion est unanimement adoptée et le Conseil s'ajourne.

LE MONDE ET LA VILLE

Plusieurs hommes sont actuellement à poser les tuyaux de l'aqueduc le long de la partie inférieure de la rue Cobourg.

La grande vente à sacrifices chez Thériault et Laflamme commença jeudi le 6 courant. Il va s'accomplir là des transactions qui n'ont jamais été égalées en cette ville.

La grande vente à sacrifices chez Thériault et Laflamme commença jeudi le 6 courant. Il va s'accomplir là des transactions qui n'ont jamais été égalées en cette ville.

La grande vente à sacrifices chez Thériault et Laflamme commença jeudi le 6 courant. Il va s'accomplir là des transactions qui n'ont jamais été égalées en cette ville.

M. T. C. Dumais vient d'être nommé ingénieur de la ville de Hull. Son salaire équivaudra à la valeur des travaux que le maire pourra, de temps en temps, lui donner ordre d'exécuter.

Nous prions nos lecteurs de ne pas oublier le pèlerinage à Ste Anne de Beauport qui doit avoir lieu le 10 courant sous le patronage des RR. Pères Oblats de Hull. Les billets de passage s'écoulent très-rapidement.

Le gouvernement demande actuellement des soumissions pour l'érection d'une tour à cadran sur le bureau de poste de Hull. C'est ici une démarche dont nos voisins lui sauront bon gré.

Le capt. Evans, qui a servi comme officier dans la compagnie No 1 du bataillon Midland, durant la campagne du Nord-Ouest, vient de recevoir une superbe montre en or des soldats qu'il a eus sous ses ordres. Nos félicitations!

Nous avons eu hier la visite du cirque de Doris. Au dire de tous, c'est l'une des blagues les mieux montées qui se puisse voir. La ménagerie n'offre aucun caractère qui ne soit particulier à toutes les exhibitions du même genre, et les jeux athlétiques, l'équitation sont fort médiocres.

Les propriétaires de chantiers rapportent que les demandes du bois carré n'ont jamais été plus actives qu'à l'heure actuelle. Des ventes considérables ont récemment été faites à des prix élevés, et pour leur part, MM. Fraser et Serenny viennent de s'engager à livrer un demi-million de pieds de cette sorte de bois à 32 cents le pied, soit un prix total de \$160,000.

Un cultivateur du township de Nepean, du nom de Mulligan, a été se plaindre à la station de police, hier après-midi, qu'ayant vendu une certaine quantité de beurre à une femme et s'étant présenté au domicile de sa débitrice, il s'est vu fermer la porte au nez par le mari qui lui a intimé de ne plus reparaitre sous peine de recevoir un coup de feu n'importe où. Le mode est un peu radical, et la police à l'affaire en mains.

L'excursion annuelle d'Ottawa à Montréal, Québec, Chicoutimi, etc., aura lieu le 14 août courant, par le chemin de fer du Pacifique. Les excursionnistes quitteront Ottawa par le train régulier de 8.20 du matin. A Montréal ils prendront le bateau "Montréal," de la Compagnie du Richelieu, et à Québec ils s'embarqueront à bord d'un autre steamer. Prix: Montréal et retour, \$2.50; Québec et retour, \$5.00; Chicoutimi et retour, \$12.50. Des billets pour la Malbaie, la Rivière du Loup, Cacouna, Tadoussac, etc., seront vendus à prix réduits. On prendra des passagers à Hull, Buckingham, Thurso, Papiineauville, Montebello et Calumet aux mêmes prix. Les billets pour Québec et Chicoutimi seront bons pour quinze jours. Pour plus de détails et pour se procurer des billets, s'adresser à M. Chas. Desjardins, block de l'hôtel Russell.

Les vrais amis sont toujours la Sans oublier le passé, pensons à l'avenir et surtout ne perdons pas de vue les belles choses telles que jones de mariage, montres, parures et bijoux de tous genres et à bas prix. Chaque article est garanti tel qu'on le représente, sinon la vente est nulle, chez H. Norez, No. 30 rue Rideau, porte voisine du "London Clock House." Verres de montres 10 et 15 cts. Réparations faites avec soin à des prix modérés.

AVIS SPECIAL

Avis est par le présent donné que la société ci-devant existante entre MM. Blais et Thériault, faisant affaire en la cité d'Ottawa dans le commerce des marchandises sèches, est dissoute dès ce jour, et que M. Laflamme, ci-devant de chez Dupuis et Nolin, est entré en société avec M. Thériault. Les affaires à l'avenir seront transigées par les soussignés qui régleront tous les comptes de l'ancienne société Thériault et Laflamme.

COUR DE POLICE

[Présidence de l'échevin Desjardins.] Ottawa, 4 août. M. Holmes, ivresse, \$2 d'amende et \$1 de frais. Thomas Cooligan, pour avoir troublé la paix publique, cause retirée. Annie Conway, dommage à la propriété, \$1 d'amende et \$1 de frais.

Aux pèlerins et au public en général

J'invite les pèlerins et tous ceux qui désirent acheter des objets de piété, de venir faire une visite à mon magasin, à l'occasion de l'arrivée de jolies marchandises pour souvenir de pèlerinage et autres. P. C. GUILLAUME, 455 Rue Sussex.

PERDU

Un vieux portefeuille de maroquin rouge, contenant des cartes d'affaires et autres papiers. La personne qui le rapportera à ce bureau sera libéralement récompensée. 28 juillet 1885. 3f

ON DEMANDE

Trois institutrices ou instituteurs, dont l'un capable d'enseigner le français et l'anglais, pour les écoles catholiques de Notre-Dame-du-Laus. Salaire libéral. Pour plus amples informations s'adresser à Rév. E. Trinquier, curé et sec.-trésorier, Notre-Dame-du-Laus.

AMELIORATIONS LOCALES

CONSTRUCTION d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés dans les rues sous-mentionnées, dans le quartier Wellington, en la ville d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le Conseil de la Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés ayant les dimensions suivantes et dans les rues ci-après désignées:—

"Un égout à tuyaux en glaise vitrifiés de quinze pouces, au côté sud de la rue Wellington, à partir du lot No. 17 jusqu'au côté sud-Ouest de la rue Queen ouest;" les dits règlements pourvoient aussi à répartir et prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil de la Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze août, A. D. 1885. Ottawa, 28 juillet 1885. W. P. LETT, Greffier de la Cité.

AMELIORATIONS LOCALES

CONSTRUCTION d'égouts en tuyaux en glaise vitrifiés et en brique dans les rues sous-mentionnées, dans le quartier Wellington, en la Cité d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le Conseil de la Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés, ayant les dimensions suivantes et dans les rues ci-après désignées:—

De la rue Robert, vis les rues Lane et Lewis, jusqu'à la rue Bank, 3 pieds par 2 6 en brique. Dans la rue Bank, entre les rues Lewis et Florence, 2 pieds 2 pouces par 2 pieds en brique. Dans la rue Florence, entre les rues Bank et Kent, 2 pieds 2 pouces par 2 pieds en brique. Dans la rue Macdonald, entre les rues Anne et McLaren, tuyaux en glaise 12 pos. " Anne et Lewis, " " " " " 9 " " Robert, " " Anne et McLaren, " " " 12 " " Cartier, " " " " " " 12 " " Plgin, " " " " " " " 12 " " Metcalfe, " " " " " " " 12 " " Bank, " " " " " " " 9 " " Bank, " " " " " " " 12 " " Gilmore, " " " " " " " 9 " " Skead, " " " " " " " 9 " " Lewis, " " " " " " " 9 " " Charles et McDougal, " " " " " " " 12 1/2 " " Frank et Lochiel, " " " " " " " 12 1/2 " " Charles, " " " " " " " 9 " " Frank, " " " " " " " 9 " " Anne, " " " " " " " 9 "

Les dits règlements pourvoient aussi à répartir et prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil de la Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze août, A. D. 1885. Ottawa, 28 juillet 1885. W. P. LETT, Greffier de la Cité.

AMELIORATIONS LOCALES

TROTTOIRS

Dans le quartier By, en la Cité d'Ottawa

Avis est par le présent donné que le Conseil de la Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction de trottoirs ayant les dimensions suivantes et dans les diverses rues ci-après désignées:—

Du côté nord de la rue George, entre les rues William et Cumberland, transversal, 3 pouces, 10 pieds. Du côté sud de la rue York, entre les rues Sussex et Cumberland, transversal, 3 pouces, 10 pieds. Du côté nord de la rue York, entre les rues Sussex et King, transversal, 3 pouces, 10 pieds. Du côté sud de la rue Clarence, entre les rues Sussex et Dalhousie, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Du côté nord de la rue Clarence, entre les rues Sussex et King, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Du côté sud de la rue Murray, entre les rues Sussex et King, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Du côté nord de la rue Murray, entre les rues Sussex et King, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Du côté nord de la rue St. Patrice, entre les rues Sussex et King, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Du côté ouest de la rue Sussex, depuis le lot F, jusqu'à la rue St. Patrice, transversal, 3 pouces, 10 pieds. Du côté ouest de la rue Dalhousie, depuis la rue George jusqu'à la rue St. Patrice, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Du côté est de la rue Dalhousie, depuis la rue George jusqu'à la rue St. Patrice, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Du côté ouest de la rue Cumberland, depuis la rue George jusqu'à la rue St. Patrice, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Du côté est de la rue Cumberland, depuis la rue George jusqu'à la rue St. Patrice, transversal, 3 pouces, 8 pieds. (Le coût d'un trottoir de 2 pouces d'épaisseur, de 40 pouces de largeur, et les frais de remplissage qui s'en suivent, seront supportés par la Corporation dans chaque cas.) Les dits règlements pourvoient aussi à répartir et prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil de la Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze août, A. D. 1885. Ottawa, 28 juillet 1885. W. P. LETT, Greffier de la Cité.

Ameliorations Locales

TROTTOIRS

Dans le Quartier Wellington, en la Cité d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le Conseil de la Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction de trottoirs ayant les dimensions suivantes et dans les diverses rues ci-après désignées:—

Du côté sud de la rue Wellington, entre les rues Bank et Bay, transversal, 10 pieds, 3 pouces. Du côté sud de la rue Wellington, de la rue Bay à celle des Commissaires, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté nord de la rue Sparks, de la rue Elgin à la rue Lyon, transversal, 10 pieds, 3 pouces. Du côté sud de la rue Sparks, de la rue Elgin à la rue Bay, transversal, 10 pieds, 3 pouces. Du côté nord de la rue Queen, du Canal à la rue Kent, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté sud de la rue Queen, de la rue Elgin à la rue Lyon, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté est de la rue Metcalfe, de la rue Queen à la rue Albert, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté ouest de la rue Metcalfe, de la rue Queen à la rue Albert, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté est de la rue O'Connor, de la rue Wellington à la rue Maria, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté ouest de la rue O'Connor, de la rue Wellington à la rue Maria, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté est de la rue Bank, de la rue Wellington à la rue Cooper, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté ouest de la rue Bank, de la rue Wellington à la rue Cooper, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté est de la rue Kent, de la rue Wellington à la rue Lisgar, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté ouest de la rue Kent, de la rue Wellington à la rue Lisgar, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté ouest de la rue Lyon, de la rue Sparks à la rue Queen, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté ouest de la rue Bay, de la rue Wellington à la rue Queen, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté nord de la rue Gloucester, de la rue Elgin à la rue O'Connor, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté sud de la rue Gloucester, de la rue Elgin à la rue Metcalfe, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté sud de la rue Nepean, de la rue Elgin à la rue O'Connor, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté nord de la rue Lisgar, de la rue du Canal à la rue Bay, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Le coût d'un trottoir de 2 pouces d'épaisseur, de 40 pouces de largeur et les frais de remplissage qui s'en suivent seront supportés par la corporation dans chaque cas. Les dits règlements pourvoient aussi à répartir et prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil de la Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze août, A. D. 1885. Ottawa, 28 juillet 1885. W. P. LETT, Greffier de la Cité.